



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le mardi 31 mars 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 26 mars 2026 et affichée.

**Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 23**

**Membres présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGault Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

**Membre absent excusé :** -

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2026-014**

**OBJET : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DONNEES AU MAIRE**

**Le Maire expose :**

« Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans un souci d'efficacité et de continuité du service public local, il est en effet souhaitable que le Conseil Municipal délègue certaines de ses prérogatives au Maire, ce dont il sera rendu compte à chacune des réunions de l'Assemblée. Je vous propose en conséquence de me donner délégation pour :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
- Procéder dans la limite de 500 000.00 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.  
Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 €.
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000.00 € .
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 350 000.00 € par année civile.
- Exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000.00 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code .
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Procéder, pour les projets d'un montant inférieur à 500 000.00 € au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** de donner délégation au Maire pour les compétences ci-dessus exposées et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à l'adjoint le suppléant,
- **AUTORISE** le Maire à subdéléguer le cas échéant ces attributions à ses adjoints.



Extrait certifié conforme  
Le Maire, Bruno DELVA



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le mardi 31 mars 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 26 mars 2026 et affichée.

**Membres élus : 23      En fonction : 23      Présents : 23**

**Membres présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGault Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

**Membre absent excusé :** -

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2026-015**

**OBJET: AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS REMPLACANTS**

Les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

Ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions.

Les contrats établis sur le fondement de cet article L.332-13 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le remplacement des agents indisponibles, d'autoriser le Maire à recruter les agents remplaçants et de prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2  
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.4, L.331-1, L.332-27 et L.332-28, L.332-13 et L.313-1,

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 035-213503477-20260331-DELIB2026015-DE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement des agents indisponibles pour assurer la continuité du service public,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- **CHARGE** le Maire de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent.
- **DIT** que l'emploi sera classé dans la catégorie de l'agent absent et que la rémunération sera déterminée compte tenu des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté, selon un indice qui ne pourra être supérieur à celui détenu par l'agent absent,
- **DIT** les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal,

Extrait certifié conforme  
Le Maire, Bruno DELVA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 31 mars 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 26 mars 2026 et affichée.

**Membres élus : 23      En fonction : 23      Présents : 23**

**Membres présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

**Membre absent excusé :** -

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2026-016**

**OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

En application de l'article L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit, dans les trois mois suivant son installation, fixer les indemnités de fonction des élus. Ces indemnités constituent une dépense obligatoire pour les communes, celles du maire sont, sauf délibération contraire à la demande du maire, de droit fixés au plafond. Celles des adjoints requièrent de bénéficier d'une délégation de fonction consentie par arrêté du Maire ; les six adjoints de la commune disposent d'ores et déjà d'une telle délégation, exécutoire au 23 mars 2026. Le taux maximal des indemnités de fonction pouvant être voté par le Conseil Municipal, compte tenu du nombre d'habitants de la commune, est pour le Maire égal à 55,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique, et pour les adjoints égal à 21,38 % de ce même indice.

Par tradition, le Maire propose l'application de taux minorés : 50% de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour l'indemnité de maire et 19,8% de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour celle d'adjoint

**Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

- **DECIDE** de fixer aux taux suivants les indemnités du Maire et des adjoints :
  - Maire : 50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
  - Adjoints : 19,8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **PRECISE** que les indemnités seront versées à compter du 23 mars 2026 et revalorisées automatiquement selon l'évolution du point d'indice.



**Annexe à la délibération**

Au 31.03.2026 compte tenu de l'indice terminal de la fonction publique et de la valeur du point d'indice :

- le montant de l'enveloppe globale mensuelle autorisée est de 7 562,54 €
- le montant de l'enveloppe globale mensuelle autorisée votée par l'assemblée est de 6 938,54 €

Nom	Qualité	Taux maximal % de l'indice brut terminal	Montant indemnité maximale (en €)	<b>Taux délibéré % de l'indice brut terminal</b>	Montant brut indemnité mensuelle (en €)
DELVA Bruno	Maire	55,7	2289,56	50	2055,26
BEUNEL Julien	1 <sup>er</sup> Adjoint	21,38	878,83	19,8	813,88
BOUVET-ADAM Aurélie	2 <sup>ème</sup> Adjoint	21,38	878,83	19,8	813,88
GIEUX Michel	3 <sup>ème</sup> Adjoint	21,38	878,83	19,8	813,88
HUCHET Maryse	4 <sup>ème</sup> Adjoint	21,38	878,83	19,8	813,88
SUHARD Nicolas	5 <sup>ème</sup> Adjoint	21,38	878,83	19,8	813,88
DOURDAIN Laurence	6 <sup>ème</sup> Adjoint	19,8	878,82	19,8	813,88

Le Maire, Bruno DELVA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 31 mars 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 26 mars 2026 et affichée.

**Membres élus : 23      En fonction : 23      Présents : 23**

**Membres présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

**Membre absent excusé :** -

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2026-017

**OBJET :** DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL POUR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35

Le SDE35 est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique de l'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Il regroupe, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, les 332 communes du département.

Les SDE35 est Autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.

Le SDE35 assure la compétence éclairage public pour 236 communes du Département.

Le SDE35 accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :

- Pilotage du groupement d'achat d'électricité et de gaz à l'échelle du Département
- SERENE 35 : Accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Part'ENR35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives

Le SDE35 intervient sur la mobilité décarbonée :

- pilote le Schéma départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques
- gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge
- porte des AMI permettant de massifier l'offre privée de bornes de recharges

Le SDE35 contribue au développement des énergies renouvelables :

- en portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent
- en accompagnant les territoires dans l'élaboration de leur plans climats
- au travers de la SEM Energ'iv dont il est actionnaire.

Gouvernance :

Le SDE35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (bureau, commissions, comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI.

Les délégués du comité syndical issus des communes sont élus en début de mandat par les représentants communaux, réunis par collèges géographiques répartis par Pays.

Dans chaque commune, le représentant communal est désigné par délibération du conseil municipal : il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE35 mais est le référent des affaires liées au SDE35 pour la commune, il sera donc en lien régulier avec le SDE35 au cours du mandat.

Sur ce rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-25 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Énergie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine ;

Considérant que le rôle du/de la représentant.e communal rappelé ci-dessus :

Considérant qu'il convient de désigner un.e représentant.e de la commune auprès du SDE35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE35 pour la durée du mandat :

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :**

- DESIGNER M. SUHARD Nicolas en qualité de représentant communal auprès du SDE35 pour le mandat à venir.

Extrait certifié conforme  
Le Maire, Bruno DELVA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 31 mars 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 26 mars 2026 et affichée.

Membres élus : 23      En fonction : 23      Présents : 23

**Membres présents** : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAUULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

**Membre absent excusé** : -

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2026-018

**OBJET** : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

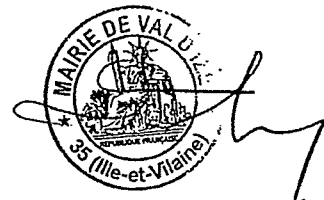
« La commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres déposées par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO est obligatoire dans le cadre des délégations de service public et des marchés formalisés, elle est facultative pour les marchés à procédure adaptée. Cette commission est composée, dans les communes de moins de 3.500 habitants, du Maire ou de son représentant -qui la préside- et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Elle dispose également de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ».

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **PROCEDE** immédiatement à l'élection, des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- Sont élus membres de commission d'appel d'offres :
- Titulaires : BEUNEL Julien - HERVAGAUULT Sandra - BAZIN Remi
  - Suppléant : HUET Stéphane - PIPARD Vincent - HERVE Olivier

Extrait certifié conforme  
Le Maire, Bruno DELVA





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le mardi 31 mars 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 26 mars 2026 et affichée.

**Membres élus : 23      En fonction : 23      Présents : 23**

**Membres présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

**Membre absent excusé :** -

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2026-019**

**OBJET :** DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DESIGNATION DE CEUX ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir rappelé les missions du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) le maire indique que le Conseil d'administration est composé pour moitié de membres nommés par arrêté du Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention ou de développement social sur le territoire communal et pour moitié de membres du conseil municipal

Le mandat des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale étant lié au mandat des élus municipaux, il indique qu'il convient de reformer le conseil d'administration du C.C.A.S.

Le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. est fixé par délibération du Conseil Municipal, il ne peut être supérieur à 16, non compris le Maire.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le décret n° 95-562 modifié relatif aux centres communaux et centres intercommunaux d'action sociale,**

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **FIXE** à 16 (seize) le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. de Val d'Izé,
- **PROCEDE** immédiatement à l'élection à bulletin secret, de ses représentants au sein de ce conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

A l'issue du scrutin, sont proclamés membres du Conseil d'Administration

ID: 035-213503477-20260331-DELIB2026019-DE

- M. BEUNEL Julien
- Mme BOUVET ADAM Aurélie
- Mme HUCHET Maryse
- M.SUHARD Nicolas
- Mme GUEMAS Sophie
- Mme DA SILVA LIMA Mélinda
- M. JUGUET François Xavier

Extrait certifié conforme  
Le Maire, Bruno DELVA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 31 mars 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 26 mars 2026 et affichée.

Membres élus : 23      En fonction : 23      Présents : 23

**Membres présents** : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGault Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

**Membre absent excusé** : -

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2026-020

#### OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les travaux du conseil municipal résultent non seulement des réunions en séances plénières mais également des réunions des commissions dans lesquelles les élus réfléchissent, suggèrent et formulent des propositions qui pourront être soumises à l'assemblée. L'assemblée doit définir les thématiques de ces commissions et valider leur composition.

Oùï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de mettre en place les 9 commissions permanentes : « Finances – Ressources humaines » - « Urbanisme – Développement Economique » - « Animation – Vie Associative » - « Communication » - « Espace Rural » - « Espace Urbain » - « 2<sup>nde</sup> tranche du complexe sportif » - « Eoliennes » ;
- **DECIDE** que les commissions sont présidées par le Maire, comprennent de droit tous les adjoints et qu'un adjoint assurera la vice présidence ; sont composées des conseillers municipaux intéressés et pourront inviter les conseillers supplémentaires
- **VALIDE** la composition des commissions comme suit :

**Commission « Finances – Ressources humaines »** : DELVA Bruno - BEUNEL Julien - BOUVET-ADAM Aurélie - GIEUX Michel - HUCHET Maryse - SUHARD Nicolas - DOURDAIN Laurence - BEAULIEU Antoine - GUEMAS Sophie - HERVAGault Sandra - HERVE Olivier - JUGUET François Xavier

**Commission Urbanisme – Développement Economique** : DELVA Bruno - BEUNEL Julien - BOUVET-ADAM Aurélie - GIEUX Michel - HUCHET Maryse - SUHARD Nicolas - DOURDAIN Laurence - BAZIN Rémi - BEAULIEU Antoine - HERVAGault Sandra - HERVE Olivier - HUET Stéphane - JUGUET François Xavier - PIPARD Vincent - SOUHARD Philippe

**Commission « Enfance Jeunesse »** : DELVA Bruno - BEUNEL Julien - BOUVET-ADAM Aurélie - GIEUX Michel - HUCHET Maryse - SUHARD Nicolas - DOURDAIN Laurence - DA SILVA LIMA Mélinda - GUILLOU Alexia - HERVE Olivier - NEVEU Mélanie - PERINET Annabelle

La commission pourra inviter Mme Carole LOUVEL, conseiller supplémentaire

**Commission « Animation – Vie Associative »** : DELVA Bruno - BEUNEL Julien - BOUVET-ADAM Aurélie - GIEUX Michel - HUCHET Maryse - SUHARD Nicolas - DOURDAIN Laurence - BAZIN Rémi - CORNEE Patricia - GUEMAS Sophie - NEVEU Mélanie - PERINET Annabelle - SOUHARD Philippe

**Commission « Communication »** : DELVA Bruno - BEUNEL Julien - BOUVET-ADAM Aurélie - GIEUX Michel - HUCHET Maryse - SUHARD Nicolas - DOURDAIN Laurence - DUFEU Jean Pierre - GAULARD Christelle - HERVAGAUULT Sandra - PERINET Annabelle - ROUAULT Antony

La commission pourra inviter M. Antony ROUAULT, conseiller supplémentaire

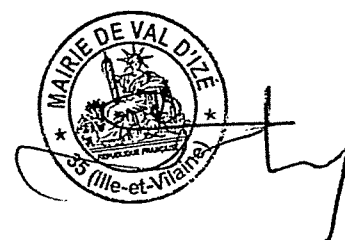
**Commission « Espace Rural »** : DELVA Bruno - BEUNEL Julien - BOUVET-ADAM Aurélie - GIEUX Michel - HUCHET Maryse - SUHARD Nicolas - DOURDAIN Laurence - BAZIN Rémi - BEAULIEU Antoine - DUFEU Jean Pierre - GAULARD Christelle - JUGUET Francois Xavier - PIPARD Vincent - SOUHARD Philippe

**Commission « Espace Urbain »** : DELVA Bruno - BEUNEL Julien - BOUVET-ADAM Aurélie - GIEUX Michel - HUCHET Maryse - SUHARD Nicolas - DOURDAIN Laurence - SILVA LIMA Mélinda - GUEMAS Sophie - GUILLOU Alexia - HERVE Olivier - HUET Stéphane

**Commission « 2<sup>de</sup> tranche du complexe sportif »** : DELVA Bruno - BEUNEL Julien - BOUVET-ADAM Aurélie - GIEUX Michel - HUCHET Maryse - SUHARD Nicolas - DOURDAIN Laurence - CORNEE Patricia - GUEMAS Sophie - GUILLOU Alexia - HERVE Olivier - JUGUET François Xavier - NEVEU Mélanie - PERINET Annabelle

**Commission « Eoliennes »** : DELVA Bruno - BEUNEL Julien - BOUVET-ADAM Aurélie - GIEUX Michel - HUCHET Maryse - SUHARD Nicolas - DOURDAIN Laurence - BAZIN Rémi - CORNEE Patricia - DA SILVA LIMA Mélinda - JUGUET François Xavier - NEVEU Mélanie - SOUHARD Philippe

Extrait certifié conforme  
Le Maire, Bruno DELVA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 31 mars 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 26 mars 2026 et affichée.

Membres élus : 23      En fonction : 23      Présents : 23

**Membres présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

**Membre absent excusé :** -

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2026-021

**OBJET :** DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL AUPRES DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) BREIZH

**Le Maire expose :**

« La Commune adhère au Comité des Œuvres Sociales Breizh (C.O.S. Breizh) qui est une association régie par la loi de 1901 dont la mission est l'amélioration des conditions matérielles et morales d'existence du personnel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Les communes et établissements adhérents sont chacun représentés dans cette association par un délégué « élu » désigné par leur organe délibérant, et un délégué « agent » désigné par ses pairs.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner le délégué « élu » de la Commune auprès du Comité des Œuvres Sociales d'Ille-et-Vilaine ».

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**Vu les statuts du Comité des Œuvres Sociales Breizh,**

**- DESIGNNE Mme Maryse HUCHET en qualité de délégué « élu » de la Commune de Val d'izé auprès du Comité des Œuvres Sociales Breizh.**



Extrait certifié conforme  
Le Maire, Bruno DELVA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 31 mars 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 26 mars 2026 et affichée.

Membres élus : 23      En fonction : 23      Présents : 23

**Membres présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

**Membre absent excusé :** -

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2026-022

**OBJET :** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - CONVENTION DE GESTION

**Le Maire expose :**

« La convention relative à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage par la commune pour le compte de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté est arrivée à son terme le 31.12.2025. Par délibération en date du 5.03.2026 la communauté d'agglomération a validé le renouvellement de ce partenariat dans les conditions identiques, jusqu'au 31.12.2026 ».

**Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage par la commune pour le compte de Vitré Communauté, jointe en annexe.

Extrait certifié conforme  
Le Maire, Bruno DELVA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 31 mars 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 26 mars 2026 et affichée.

Membres élus : 23      En fonction : 23      Présents : 23

**Membres présents** : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

**Membre absent excusé** : -

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2026-023

#### OBJET : TRAVAUX CHEMIN VILLANFRAY - CONVENTION

Le Maire rappelle que pour céder, après enquête publique, à M. Thomas RUBIN, le terrain situé devant son habitation, l'assemblée précédente a décidé la réalisation d'un nouveau chemin d'accès aux habitations numérotées 6 - 7 Villanfray ainsi qu'aux parcelles à proximité, sous réserve que l'ensemble des riverains valide ce projet.

L'accord écrit de tous les propriétaires ayant été recueilli, les travaux peuvent être envisagés.

Le tracé de cette voie a été acté avec le propriétaire concerné, M. Thomas RUBIN, et afin que les divisions cadastrales soient conformes à l'emprise cette nouvelle voie, il a été convenu, de ne faire intervenir le géomètre que lorsque la voie serait dessinée, après le démarrage des travaux

Aussi, il est nécessaire de formaliser par convention avec M. Thomas RUBIN :

- que la réalisation des travaux sera effective avant la cession du terrain,
- que l'intervention du géomètre aura lieu dès les contours de la voie dessinés,
- le prix d'achat de ces parcelles fixé à 0,30€ le m<sup>2</sup>,
- que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de M. Thomas RUBIN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DIT que le prix d'achat du terrain nécessaire à la création de la voie d'accès d'accès aux habitations numérotées 6 - 7 Villanfray ainsi qu'aux parcelles à proximité est fixé à 0,30 € le m<sup>2</sup>,
- AUTORISE le Maire à signer une convention avec M. Thomas RUBIN précisant les points mentionnés ci-dessus,



Extrait certifié conforme  
Le Maire, Bruno DELVA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 31 mars 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 26 mars 2026 et affichée.

Membres élus : 23      En fonction : 23      Présents : 23

**Membres présents** : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

**Membre absent excusé** : -

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2026-024

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION D'UN POSTE**

Le Maire rappelle que lors de la séance du 17.12.2025, à la demande de l'agent concerné, l'assemblée a décidé la modification au 1.03.2026 du poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe d'une durée annualisée de 35h/semaine en poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> cl d'une durée annualisée de 34h/ semaine. Les travaux du complexe sportif ayant pris retard, par délibération en date du 11 février il avait été décidé la modification de ce poste au 1<sup>er</sup> avril 2026 ; il est proposé de la rendre effective au 1<sup>er</sup> mai 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de fixer au 1<sup>er</sup> mai 2026 la date de modification du poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe d'une durée annualisée de 35h/semaine en poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> cl d'une durée annualisée de 34h/ semaine.

Extrait certifié conforme  
Le Maire, Bruno DELVA

